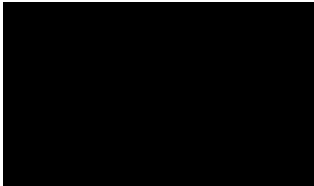


PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 24 avril 2026



N/Ref. : 2026-002-004-ML

Objet : Demande d'accès à des documents



Pour faire suite à votre correspondance reçue à nos bureaux le 4 avril 2026 et en vertu de l'article 47 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi sur l'accès aux documents), vous trouverez ci-dessous les réponses à vos questions :

1. *Enregistrement intégral (audio et vidéo) :*
 - *La copie numérique de l'enregistrement audio et vidéo de la séance du 3 février 2026, incluant la période de questions du public.*

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue a répertorié un enregistrement de la séance du 3 février 2026. Cependant, le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue ne peut vous y donner accès puisque la séquence vidéo contient des renseignements personnels permettant d'identifier des personnes physiques et que nous ne détenons pas le consentement de ces personnes à la communication (articles 53, 54 et 56 de la Loi sur l'accès aux documents). De plus, les logiciels utilisés au CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue ne permettent pas de caviarder une séquence vidéo (articles 14 et 15 de la Loi sur l'accès aux documents).

2. *Liste des questions exclues ou non traitées :*
 - *Le registre, la liste ou la compilation de toutes les questions soumises par le public (via le clavardage Teams ou par courriel) :*
 - *qui n'ont pas été lues ;*
 - *ou auxquelles il n'a pas été répondu durant la séance ;*
 - *ainsi que les motifs justifiant leur exclusion.*

Le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue n'a répertorié aucun registre, liste ou compilation de questions soumises par le public qui n'ont pas été lues ou qui n'ont pas été répondues lors de la séance du 3 février 2026 (article 1 de la Loi sur l'accès aux documents).



3. *Rapport technique de présence (logs Teams) :*

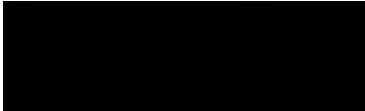
- *Le rapport de présence généré par Teams pour cette séance, incluant :*
- *le nombre de participants externes ;*
- *les journaux techniques (logs) de connexion et de déconnexion.*

Le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue a identifié un document permettant de répondre à votre demande. Vous trouverez le document *Séance pub CAÉ - CISSS Abitibi-Témiscamingue - Rapport présence 2-03-26 (Caviardé)*, en pièce jointe. Vous constaterez que le document a fait l'objet d'un caviardage (article 14 de la Loi sur l'accès aux documents), celui-ci s'est avéré nécessaire afin de protéger des renseignements personnels (articles 53, 54 et 56 de la Loi sur l'accès aux documents).

Conformément à la Loi sur l'accès aux documents, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez en annexe une note explicative à cet égard.

Nous espérons le tout conforme à vos attentes et vous prions d'agrèer, [REDACTED] nos salutations les meilleures.

Le responsable de l'accès à l'information,



Me Mathieu Lalancette
Conseiller cadre
Volet protection des renseignements personnels
et responsable de l'accès à l'information

ML/cg

p. j. Séance pub CAÉ - CISSS Abitibi-Témiscamingue - Rapport présence 2-03-26 (Caviardé)
Annexe
Avis_CAI

ANNEXE

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS, C. A-2.1

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers. Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

15. Le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

56. Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.

AVIS DE RECOURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnel (RLRQ, chapitre A-2.1)

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit. Elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

Les adresses de la Commission d'accès à l'information sont les suivantes :

Québec

Bureau 2.36
525, boulevard René—Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Téléphone : 418 528-7741
Téléphone sans frais : 1 888 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Téléphone : 514 873-4196
Téléphone sans frais : 1 888 528-7741
Télécopieur : 514 844-6170

Courriel : communications@cai.gouv.qc.ca

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) Délais

L'article 149 prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Procédure

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

14 juin 2006

Mise à jour le 20 septembre 2006

1. Récapitulatif

Titre de la réunion Séance publique du CAE du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue
 Participants présents 11
 Heure de début 2/03/26, 9:55:27 AM
 Heure de fin 2/03/26, 12:58:25 PM
 Durée de la réunion 3h 2m 57s
 Temps de participation moyen 1h 41m 31s

2. Participants

Nom	Première participation	Heure du dernier départ	Durée de la réunion	Courriel	Identifiant du participant (UPN)	Rôle	Engagement : appareil photo activé	Engagement : lever la main	Engagement : réactiver le son
Sylvianne Leclerc (CISSSAT)	2/03/26, [REDACTED]	2/03/26, [REDACTED]	[REDACTED]	sylvianne_leclerc@ssss.gouv.qc.ca	sylvianne_leclerc@ssss.gouv.qc.ca	Organisateur	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
Sarah Charbonneau (CISSSAT)	2/03/26, [REDACTED]	2/03/26, [REDACTED]	[REDACTED]	sarah.charbonneau1@ssss.gouv.qc.ca	sarah.charbonneau1@ssss.gouv.qc.ca	Organisateur	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
Dominique Aubin (CISSSAT)	2/03/26, [REDACTED]	2/03/26, [REDACTED]	[REDACTED]	dominique_aubin1@ssss.gouv.qc.ca	dominique_aubin1@ssss.gouv.qc.ca	Présentateur	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
Andre Tessier (CISSSAT)	2/03/26, [REDACTED]	2/03/26, [REDACTED]	[REDACTED]	andre_tessier@ssss.gouv.qc.ca	andre_tessier@ssss.gouv.qc.ca	Présentateur	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED] (Non vérifiée)	2/03/26, [REDACTED]	2/03/26, [REDACTED]	[REDACTED]			Présentateur	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
Evelyne Grenier-Ouimette (CISSSAT)	2/03/26, [REDACTED]	2/03/26, [REDACTED]	[REDACTED]	evelyne_grenierouimette@ssss.gouv.qc.ca	evelyne_grenierouimette@ssss.gouv.qc.ca	Présentateur	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
Souleyman Brema Ahmat (CISSSAT)	2/03/26, [REDACTED]	2/03/26, [REDACTED]	[REDACTED]	souleyman.bremeahmat@ssss.gouv.qc.ca	souleyman.bremeahmat@ssss.gouv.qc.ca	Présentateur	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED] (Non vérifiée)	2/03/26, [REDACTED]	2/03/26, [REDACTED]	[REDACTED]			Présentateur	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
Carole Landry (CISSSAT)	2/03/26, [REDACTED]	2/03/26, [REDACTED]	[REDACTED]	caroland@ssss.gouv.qc.ca	caroland@ssss.gouv.qc.ca	Présentateur	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
Mylène Gauthier (CISSSAT)	2/03/26, [REDACTED]	2/03/26, [REDACTED]	[REDACTED]	mylene_gauthier@ssss.gouv.qc.ca	mylene_gauthier@ssss.gouv.qc.ca	Présentateur	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	2/03/26, [REDACTED]	2/03/26, [REDACTED]	[REDACTED]			Présentateur	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

3. Activités en réunion

Nom	Heure d'arrivée	Heure de départ	Durée	Courriel	Rôle
Sylvianne Leclerc (CISSSAT)	2/03/26, [REDACTED]	2/03/26, [REDACTED]	[REDACTED]	sylvianne_leclerc@ssss.gouv.qc.ca	Organisateur
Sarah Charbonneau (CISSSAT)	2/03/26, [REDACTED]	2/03/26, [REDACTED]	[REDACTED]	sarah.charbonneau1@ssss.gouv.qc.ca	Organisateur
Dominique Aubin (CISSSAT)	2/03/26, [REDACTED]	2/03/26, [REDACTED]	[REDACTED]	dominique_aubin1@ssss.gouv.qc.ca	Présentateur
Andre Tessier (CISSSAT)	2/03/26, [REDACTED]	2/03/26, [REDACTED]	[REDACTED]	andre_tessier@ssss.gouv.qc.ca	Présentateur
[REDACTED] (Non vérifiée)	2/03/26, [REDACTED]	2/03/26, [REDACTED]	[REDACTED]		Présentateur
Evelyne Grenier-Ouimette (CISSSAT)	2/03/26, [REDACTED]	2/03/26, [REDACTED]	[REDACTED]	evelyne_grenierouimette@ssss.gouv.qc.ca	Présentateur
Souleyman Brema Ahmat (CISSSAT)	2/03/26, [REDACTED]	2/03/26, [REDACTED]	[REDACTED]	souleyman.bremeahmat@ssss.gouv.qc.ca	Présentateur
[REDACTED] (Non vérifiée)	2/03/26, [REDACTED]	2/03/26, [REDACTED]	[REDACTED]		Présentateur
Carole Landry (CISSSAT)	2/03/26, [REDACTED]	2/03/26, [REDACTED]	[REDACTED]	caroland@ssss.gouv.qc.ca	Présentateur
Mylène Gauthier (CISSSAT)	2/03/26, [REDACTED]	2/03/26, [REDACTED]	[REDACTED]	mylene_gauthier@ssss.gouv.qc.ca	Présentateur
[REDACTED]	2/03/26, [REDACTED]	2/03/26, [REDACTED]	[REDACTED]		Présentateur

4. Engagement de réunion

Nom	Type d'engagement	Heure
Sylvianne Leclerc (CISSSAT)	[REDACTED]	2/03/26
Sylvianne Leclerc (CISSSAT)	[REDACTED]	2/03/26
Andre Tessier (CISSSAT)	[REDACTED]	2/03/26
Andre Tessier (CISSSAT)	[REDACTED]	2/03/26
Andre Tessier (CISSSAT)	[REDACTED]	2/03/26
Andre Tessier (CISSSAT)	[REDACTED]	2/03/26
Evelyne Grenier-Ouimette (CISSSAT)	[REDACTED]	2/03/26
Evelyne Grenier-Ouimette (CISSSAT)	[REDACTED]	2/03/26
Evelyne Grenier-Ouimette (CISSSAT)	[REDACTED]	2/03/26
Evelyne Grenier-Ouimette (CISSSAT)	[REDACTED]	2/03/26
[REDACTED] (Non vérifiée)	[REDACTED]	2/03/26
[REDACTED]	[REDACTED]	2/03/26